
Immanquable Fusion HPE : JOUR J !!!

CFTC HPE <cftchp@hpe.com>

1 juin 2023 à 10:14



Spécialement pour les abonnés aux communications de l'équipe CFTC HPE

FUSION HPE : NOUS Y SOMMES !

TOUSUNIQUES, TOUSUNIS!

Bonjour !

Aujourd'hui (jeudi 1^{er} juin) est une journée historique pour HPE en France.

Après une longue séparation des salariés entre entité industrielle et commerciale (usines HP de Grenoble et l'Isle d'Abeau) puis HPCCF-HPF (acquisition de Compaq et donc des activités internationales des sites d'Annecy et Sophia Antipolis), les salariés HPECCF rejoignent leurs collègues HPEF dans une seule et même filiale de 1100 salariés actifs (1300 avec les Congés de Mobilité).

Nous sommes dans une suite logique : baisse des effectifs des 2 filiales, annonce du projet longtemps repoussé début septembre 2022, signature unanime de l'accord de méthodologie sur la fusion deux mois plus tard, un seul et même accord sur l'aménagement du temps de travail signé le 24 mai 2023. Tout ceci expliqué par les spécialistes CFTC dans différents Immanquables.

Coté fusion des 2 CSE, tous les voyants sont au vert : les 2 secrétaires (Bruno Cornec et Jean-Paul Vouiller) n'ont pas ménagé leurs efforts, formidablement entourés par les Permanents et plusieurs membres des CSE, pour que tout soit prêt dès le premier jour.

Tout se passe donc comme prévu. Ou presque !

Echec de mise œuvre du nouvel accord Astreintes-Interventions Planifiées dès le 1^{er} juin

La CFTC avait posé un préalable en début de négociation : que ce soit un accord séparé de l'accord ATT (Aménagement du Temps de Travail) et nous avons bien fait !

Suite aux réticences exprimées par les négociateurs sur la modestie de certaines revalorisations et sur l'apparition d'une possibilité inédite de désignation forcée en cas de manque de volontaires, un texte en partie modifié a été proposé le 25 mai par les RH et la signature repoussée au 31 mai, veille de la fusion.

Quand nous arrivons à ce qui semble être la dernière proposition de la direction, les négociateurs CFTC évaluent la situation dans le moindre détail en pesant le pour et le contre du nouvel accord, tout en échangeant le plus largement possible avec les parties concernées.

Les désaccords de part et d'autre n'étaient pas conciliables hier dans l'urgence, et nous le regrettons.

La CFTC qui travaille en intersyndicale reste ouverte à toute discussion pour sortir de cette situation le plus rapidement possible.

A suivre !

En ce jour de fusion, beaucoup d'autres sujets nous occupent. En voici 3 parmi d'autres :

- **Des rattrapages Egalité Professionnelle ciblés sont prévus ce mois-ci.** Nous avons longuement insisté pour qu'ils soient strictement conformes à l'accord, donc sans exclure aucune catégorie qui serait éligible.
- **La Nouvelle Convention Collective** : il reste beaucoup de travail côté RH pour finaliser, traduire puis communiquer individuellement les 260 Fiches emplois HPE en Français, étape préalable indispensable à une deuxième phase : la détermination des nouveaux coefficients qui s'appliqueront le 1^{er} janvier 2024.
- **Une enquête Télétravail inédite chez HPE** : nous avons été associés à la rédaction d'un questionnaire prévu dans l'accord de 2021 signé par la CFTC. Toutes nos demandes de modifications et précisions ont été prises en compte. Cette enquête anonyme devrait être lancée **le 5 juin** par Technologia pour une durée de 2 semaines. **Nous espérons une participation massive des plus de 1000 Télétravailleurs HPE** disposant d'un avenant pour faire un point complet de la situation chez HPE et en tirer les bonnes conclusions.

Pour plus d'informations ou toute question sur la fusion, les astreintes, les interventions planifiées, le télétravail, l'égalité professionnelle, la nouvelle Convention Collective, les CSE ou n'importe quel autre sujet, il suffit de **contacter un membre de notre équipe**, répondre à cet Immanquable, poster un commentaire sur le **Blog** ou utiliser notre outil de retour terrains : <https://cftchpe.fr/vos-retours-terrains>

REJOIGNEZ L'EQUIPE CFTC HPE !



Vos informations terrain, votre soutien et vos adhésions sont indispensables pour continuer à maintenir une forte intensité dans la qualité de l'information et la défense de vos droits. C'est l'intérêt collectif. Et c'est aussi votre intérêt personnel.

Vous aurez accès aux meilleures informations à l'avance, redonnerez du sens à votre vie au travail, bénéficierez de 10 services et outils supplémentaires, rejoindrez le premier syndicat et plus grand réseau social d'HPE, anticiperez davantage et subirez moins.

Consultez les témoignages de satisfaction des adhérents HPE !

Je me renseigne sur l'adhésion CFTC HPE



cftchp.blogspot.com (Blog) www.cftchpe.fr (intranet/extranet)

Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat, il suffit de le signaler

Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relativement

à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse mail : cftchp@hpe.com